

Paris, le 19 janvier 2009

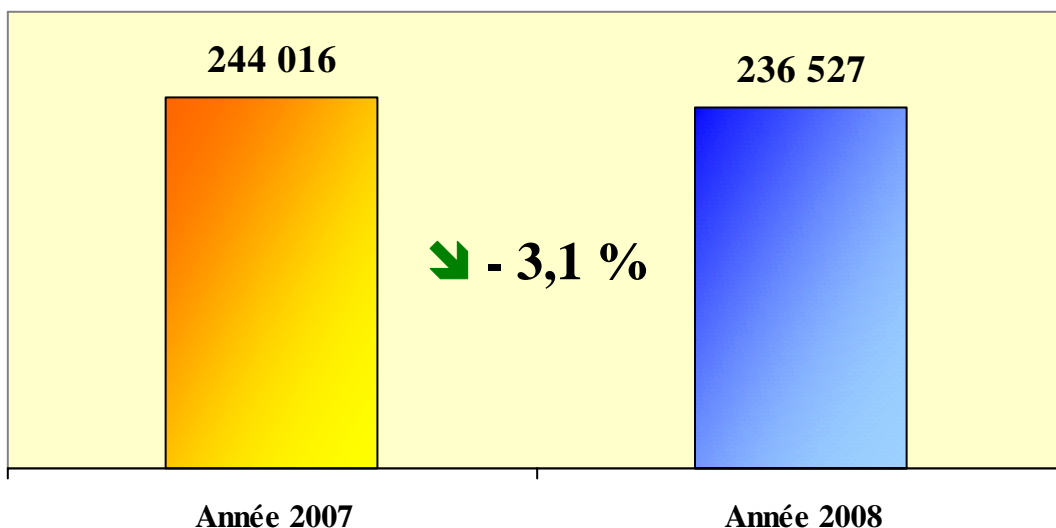
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évolution de la délinquance à Paris et de l'activité des services de la Préfecture de Police Années 2007 - 2008

ÉVOLUTION DE LA DÉLINQUANCE (Années 2007 - 2008).

→ L'ensemble des crimes et délits relevés à Paris est en **baisse de - 3,1 %** (236.527 faits en 2008 contre 244 016 faits pour 2007).

ÉVOLUTION DE LA DÉLINQUANCE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

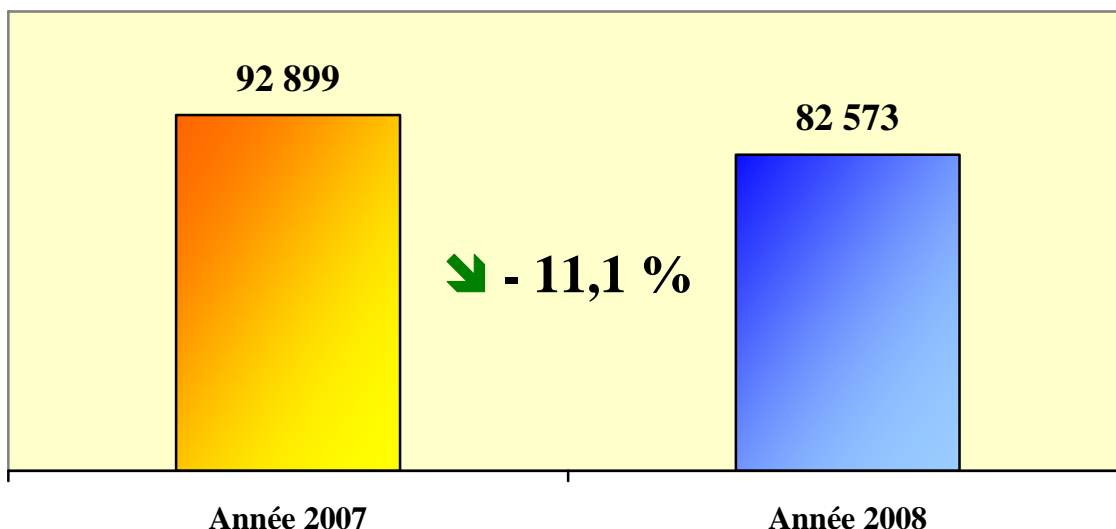
PREFECTURE DE POLICE – 9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> mël : cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

→ Avec 82.573 faits constatés, les **délits de proximité*** diminuent de **- 11,1 %** par rapport à l'année 2007 (92.899 faits).

ÉVOLUTION DES DÉLITS DE PROXIMITÉ



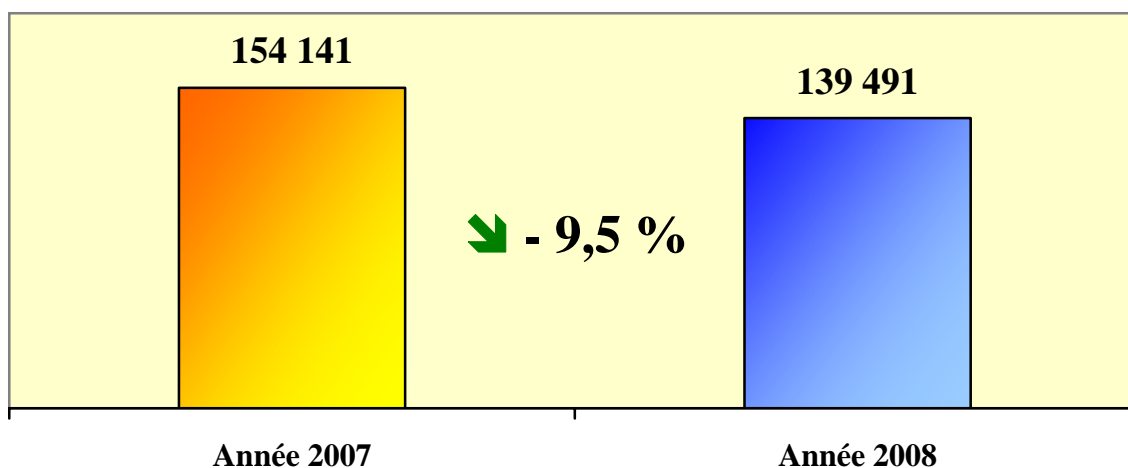
* La délinquance de voie publique a changé d'appellation depuis le 1^{er} janvier 2008 pour devenir la délinquance de proximité.

→ Sur les trois indicateurs de l'Observatoire National de la Délinquance seul celui concernant les atteintes aux biens diminue :

❶ **Atteintes aux biens** : 139 491 faits contre 154 141 soit un recul de **- 9,5 %**

On notera la baisse des cambriolages (- 17,8 %), des vols violences sans arme à feu (- 5,3 %), les vols liés à l'auto et aux deux roues (- 12,8 %), des autres vols simples au préjudice des particuliers (- 8,5 %) et des destructions et dégradations de biens (- 12,1 %).

ÉVOLUTION DES ATTEINTES AUX BIENS



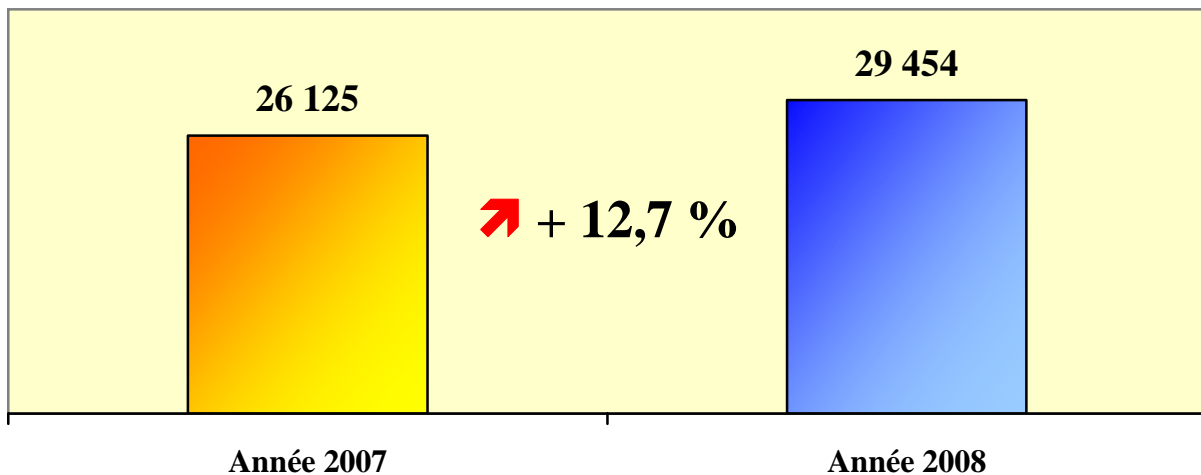
❷ Escroqueries et infractions économiques et financières (E.I.E.F) :

29 454 faits contre **26 125** soit une hausse de **+ 12,7 %**

Deux des trois agrégats qui constituent cette rubrique augmentent : les « escroqueries, faux et contrefaçons » (+ 12,8 %) - dont la part représente 92,2 % du total des E.I.E.F. - et « la délinquance économique et financière » (+ 12,6 %).

Seuls les « délits liés à l'usage des chèques » diminuent (- 11,1 %).

ÉVOLUTION DES INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

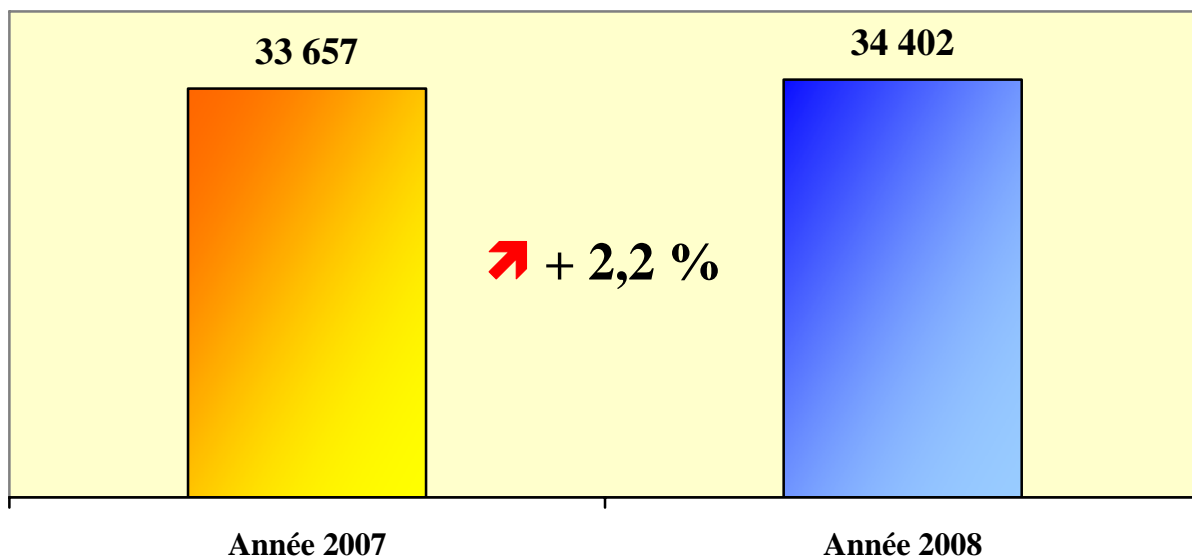


❸ Atteintes volontaires à l'intégrité physique :

34 402 faits contre **33 657** soit une augmentation de **+ 2,2 %**.

Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des violences physiques non crapuleuses (+ 7,0 %) dont le taux d'élucidation reste très élevé (80,1 %) et largement supérieur à la moyenne ; elle est, toutefois, tempérée par la baisse du nombre de violences physiques crapuleuses (- 4,4 %).

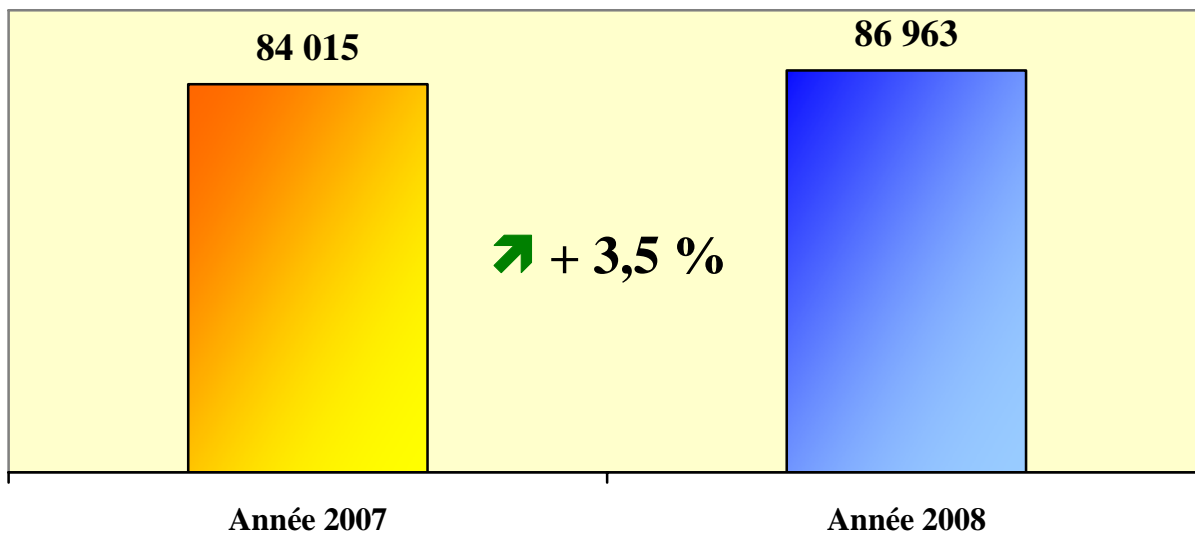
ÉVOLUTION DES ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE



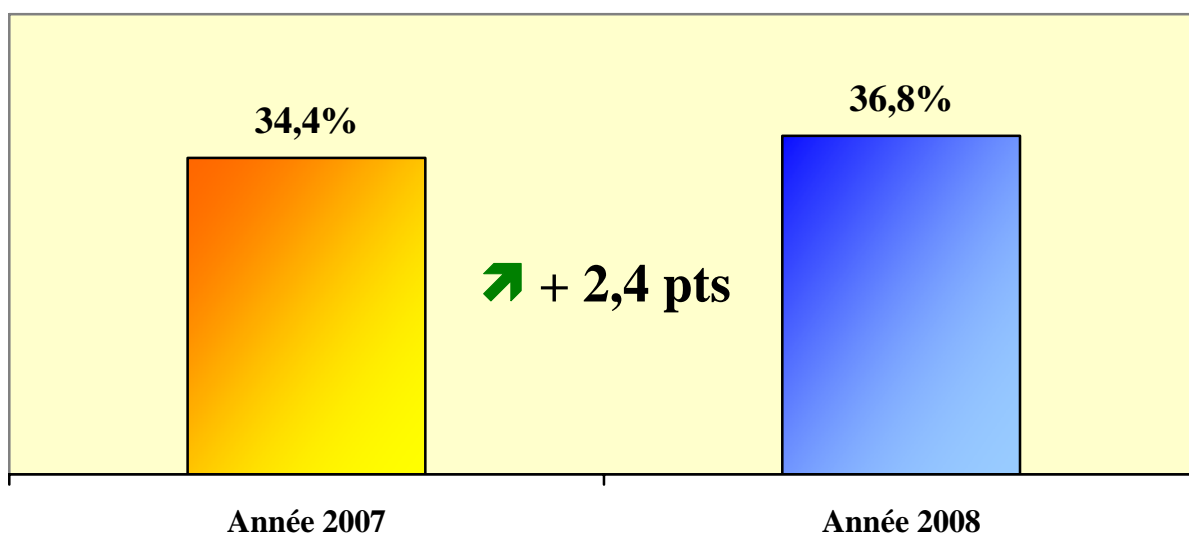
ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE POLICE

⇒ *L'activité des services est restée soutenue.*

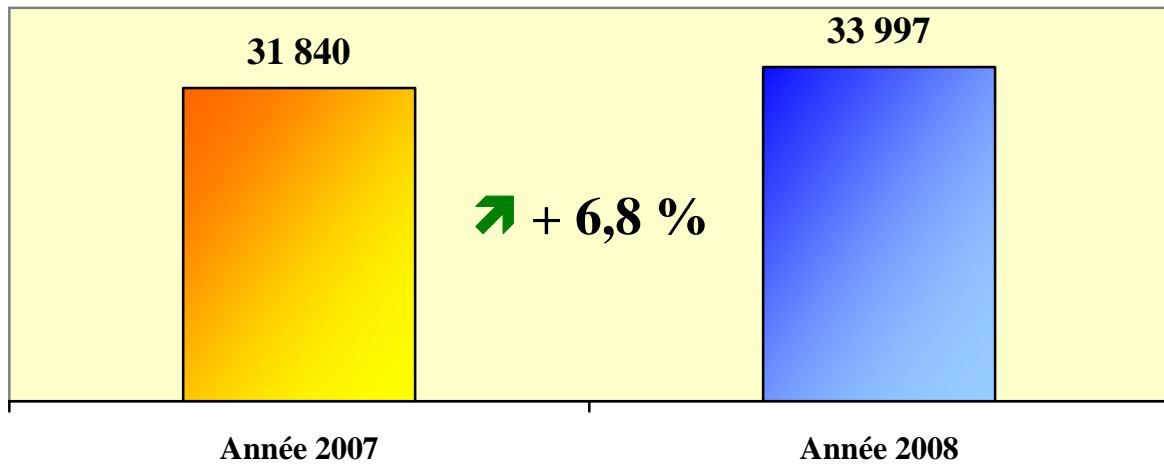
ÉVOLUTION DES FAITS ÉLUCIDÉS



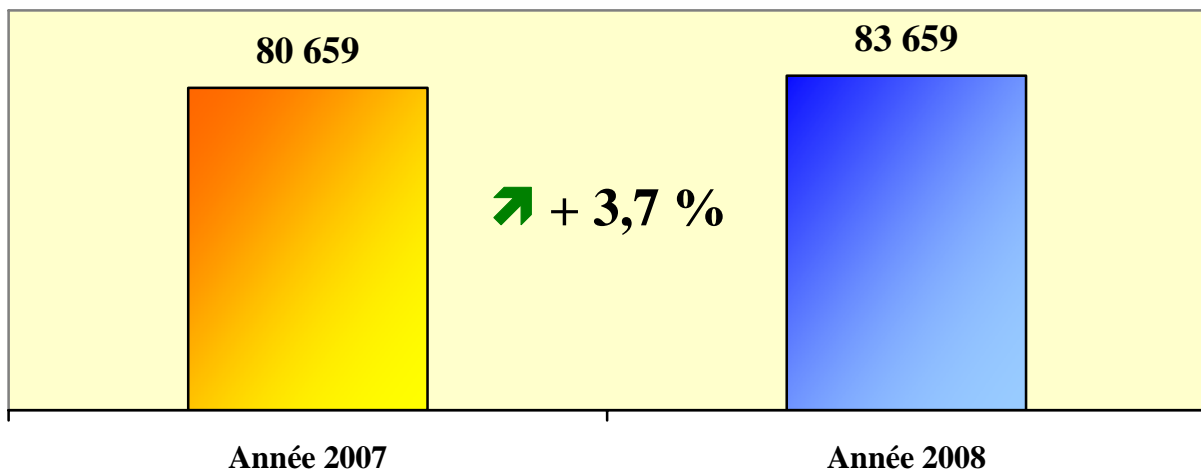
ÉVOLUTION DU TAUX D'ÉLUCIDATION



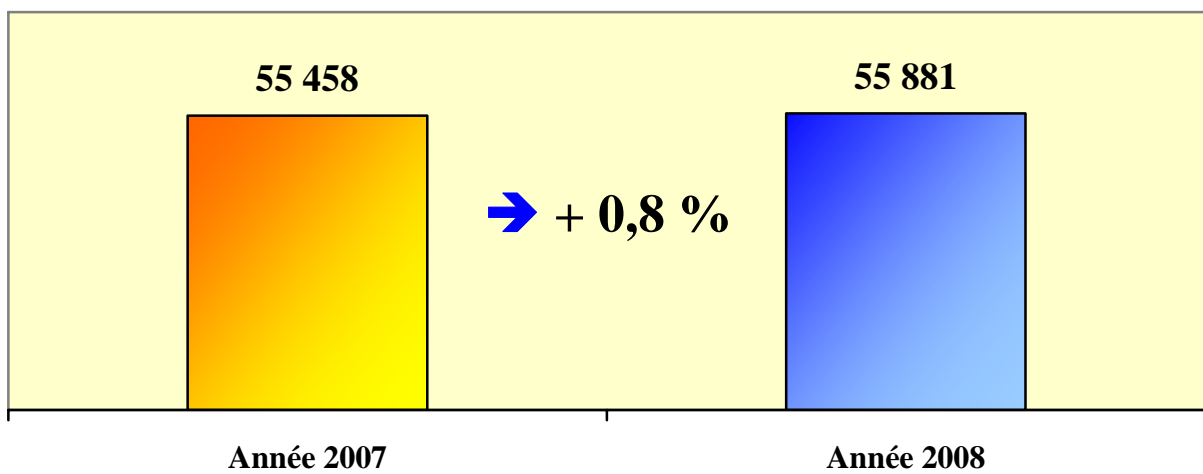
ÉVOLUTION DES INFRACTIONS RÉVÉLÉES PAR L'ACTION DES SERVICES



ÉVOLUTION DES PERSONNES MISES EN CAUSE



ÉVOLUTION DES PERSONNES PLACÉES EN GARDE A VUE



➔ **La Police Technique et Scientifique (PTS)**

- **Le Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)**

En 2008, 151.030 fiches ont été insérées dans le FAED contre 140.276 en 2007, soit une hausse de + 7,67%.

Les interrogations de la base ont permis de résoudre 1.458 affaires en identifiant 2.864 traces correspondant à 1.589 individus. 22.416 fausses identités ont également pu être détectées.

- **Le Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques (FNAEG)**

En 2008, 6.391 prélèvements ont été effectués sur des individus contre 5.073 en 2007, soit une progression de + 25,98%.

LES AFFAIRES MARQUANTES

DE L'ANNEE 2008

LA VIDÉO-PROTECTION

- **Le 25 février 2008**, une jeune femme était victime d'une agression sexuelle dans une rame du métropolitain de la ligne 9. L'exploitation des images de la vidéo-protection rendait possible l'isolement d'un cliché de l'auteur présumé. Un dispositif de surveillance, mis en place à la station de métro Miromesnil permettait d'interpeller le mis en cause le **17 mars 2008**. Connu pour des faits similaires, il reconnaissait l'agression. Il était déféré au Parquet de Paris.
- *Utilisation des images d'une caméra installée dans un bus*
Le 22 avril 2008, un chauffeur de bus et son collègue se faisaient rouer de coups par 4 individus dans un bus. Les victimes se voyaient prescrire **2 et 10 jours d'Incapacité Totale de Travail**. L'exploitation des images de la caméra installée permettait d'identifier formellement deux des auteurs des faits, puis de remonter aux 2 autres mis en cause. Interpellés puis placés en garde à vue, les quatre auteurs reconnaissaient les faits avant d'**être déferés au Parquet de Paris**.
- **Le 30 mai 2008**, deux hommes et une femme placés sous surveillance suite à un vol commis dans un magasin de produits de luxe étaient interpellés en flagrant délit. L'enquête permettait de découvrir dans le coffre de leurs voitures, de nombreux articles dérobés. L'exploitation des images des systèmes de vidéo surveillance de plusieurs boutiques montrait que les trois personnes étaient les auteurs d'autres vols. A l'issue de leur garde à vue, les deux hommes **étaient déferés et placés en détention provisoire tandis que la femme était placée sous contrôle judiciaire**.
- **Le 17 septembre 2008**, interpellation en flagrant délit d'un individu pour tentative de vol à main armée dans une bijouterie. Un rapprochement fut effectué avec cinq autres tentatives de vols à main armée et de violences volontaires au préjudice d'établissements bancaires ayant respectivement eu lieu les 5, 6, 11 (deux faits) et 12 septembre 2008. L'enregistrement de vidéo-protection de l'une des tentatives du 11 septembre permit de confondre le mis en cause qui fut par la suite formellement identifié par les témoins des trois premières tentatives. Il a été **déferé au Parquet de Paris**.
- **Le 18 novembre 2008**, l'exploitation des enregistrements de vidéo-protection des magasins et du métro a rendu possible le rapprochement de **huit vols à main armée** commis entre septembre 2007 et septembre 2008 et l'imputation de sept affaires au « duo au Taser ». Les deux malfaiteurs obtenaient la remise de la recette en menaçant les employés des supérettes qu'ils braquaient à la mi-journée à l'aide d'un revolver et d'un Taser. Déjà incarcérés à la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (91), les deux individus niaient toute implication et à l'issue de leur garde à vue réintégraient leur lieu de détention.
- **Le 3 décembre 2008**, l'auteur de violences sexuelles suivi d'un vol de carte bancaire et de tickets restaurant était appréhendé. Il a été reconnu sur les bandes de vidéo-protection d'un distributeur automatique de billets où il effectuait un retrait avec la carte de sa victime, dérobée après avoir violentée cette dernière à plusieurs reprises en lui faisant croire qu'il était armé. L'ADN prélevé dans un préservatif retrouvé dans le hall d'immeuble de la victime ainsi que les vêtements identiques à ceux portés par l'agresseur découverts dans son appartement ont aidé à le confondre. Son cousin qui avait bénéficié du produit du larcin et dont la présence était avérée lors du retrait au distributeur était également arrêté. Ils étaient déferés au Parquet de Paris.
- **Les 25, 26 et 27 novembre 2008**, deux hommes commettaient une série de braquage dans des banques de Paris et Levallois-Perret, se faisant remettre le contenu des caisses de surface puis tentant d'accéder aux coffres avant de prendre la fuite. Des photographies extraites de la vidéo-protection permettaient de reconnaître les deux hommes dits « Les crâneurs braqueurs », bien connus des services de police. Lors de la perquisition de leurs domiciles, ont été trouvés les vêtements et l'arme factice utilisés pendant leur forfait. Ils avouaient partiellement leurs participations. Tous deux étaient présentés au Juge Mandant.

LES EMPREINTES GÉNÉTIQUES

- **Le 14 janvier 2008**, la Brigade de Protection des Mineurs était informée de la grossesse, estimée à deux mois, d'une jeune fille âgée de 14 ans, handicapée mentale. Entendue, la victime déclarait avoir été violée par son ex beau-père. A l'issue de l'IVG, une extraction ADN était effectuée sur le fœtus puis comparé à l'ADN de l'ex beau-père, placé en garde à vue le 23 janvier. **Le 24 janvier 2008**, la paternité était établie et le gardé à vue, qui refusait dès lors de s'exprimer, était **déferé et incarcéré à la Maison d'Arrêt de Fresnes**.
- **Le 8 avril 2008**, un individu était interpellé pour avoir commis à maintes reprises un viol en réunion. Il avait été identifié à partir de prélèvements réalisés sur les vêtements de la victime. Il reconnaissait les faits et expliquait avoir amené par ruse la jeune fille dans l'appartement d'une de ses connaissances dont il avait abusé en compagnie d'une dizaine de personnes avant de l'amener dans une cabane implantée en face de l'immeuble où l'épisode s'était réitéré. Il livrait le nom de ses acolytes qui avouaient avoir participé aux viols. Les 26 et 27 novembre 2008, ils étaient interpellés et présentés au Juge Instruction, placés sous contrôle judiciaire puis laissés libres.
- **Les 23 et 24 juin 2008**, plusieurs membres d'une même équipe, auteurs d'une série de vols à main armée commis depuis le début de l'année au préjudice de commerces, étaient interpellés. Les éléments de l'enquête, notamment l'empreinte génétique de certains d'entre eux, permettaient d'établir leur identité. A l'issue de leur garde à vue, durant laquelle quelques intéressés reconnaissaient les faits, ils étaient soit **présentés au juge d'instruction, soit déferés au Parquet de Créteil, soit reconduits à leur lieu de détention**.
- **Le 30 septembre 2008**, un malfaiteur soupçonné d'avoir participé à sept vols à main armée commis dans des bijouteries de la petite couronne et un bureau de change était interpellé à son domicile. C'est l'exploitation des traces ADN et des empreintes digitales relevées lors d'un méfait perpétré le 13 mai 2008 qui permit son identification ainsi que celle de deux autres auteurs. Niant toute implication, l'individu était **présenté au juge mandant à l'issue de sa garde à vue**.
- **Le 8 octobre 2008**, un homme se trouvant en prison pour des faits similaires recensés dans l'application CORAIL, reconnaissait avoir commis plusieurs autres viols ainsi que deux agressions sexuelles. Son identification était rendue possible grâce à l'ADN découvert sur les vêtements d'une victime qu'il avait agressée et violée dans un local poubelle à proximité de son domicile. A l'issue de sa garde à vue, il **réintérait son lieu de détention**.
- **Les 26 et 27 novembre 2008**, étaient interpellés plusieurs individus que l'on présumait impliqués dans l'homicide d'un homme dont le corps avait été retrouvé, asphyxié et blessé par une fléchette électrique, dans un parking de Courbevoie, en juillet 2007. L'exploitation de la vidéo-protection ainsi que l'analyse de l'ADN relevé sur une montre trouvée là permirent l'identification de cinq individus. Quatre d'entre eux reconnaissaient les faits et notamment le vol de 50.000 euros dans les poches de la victime. Le cinquième persistait à nier en dépit de sa présence attestée par les bandes vidéo. Ils étaient **présentés le 28 novembre 2008 au magistrat instructeur de Nanterre pour meurtre**.
- **Le 3 décembre 2008**, L'un des auteurs d'un vol à main armée commis dans une bijouterie sise le centre commercial « Belle Epine » à Thiais (94), était extrait de son lieu de détention. Il a été identifié à l'aide de l'ADN recueilli dans les traces de sang prélevé sur les lieux. Il reconnaissait sa participation mais refusait de dénoncer son complice et était déferé au Parquet de Créteil. Le 17 décembre 2008, l'un des responsable d'un vol à main armée perpétré dans cette même bijouterie, était identifié grâce à de l'ADN retrouvé sur une casquette qu'il avait oublié sur les lieux ; il était extrait de son lieu de détention pour être présenté ainsi que trois de ses complices au magistrat instructeur. Ces derniers étaient écroués à l'issue de leur garde à vue. Quant au quatrième, il était déferé au Parquet de Créteil.

- **Le 8 décembre 2008**, interpellation d'un des trois auteurs présumés d'un vol à main armée dans une bijouterie sise près du Louvre dont la porte vitrée avait été enfoncée à l'aide d'un bélier et le gérant agressé physiquement. L'analyse des traces ADN prélevées sur ce bélier permit l'identification d'un des auteurs. La perquisition de son domicile donna lieu à la découverte d'un ordinateur portable dérobé durant le cambriolage d'un appartement le 1^{er} janvier 2008. Le 10 décembre 2008, les enquêteurs, après investigations, arrêtèrent trois personnes de son entourage soupçonnées d'avoir participé au méfait et saisi du matériel ayant permis de concevoir le bélier. Une somme de 9.000 euros fut aussi saisie. A cette occasion, l'instigateur des faits persistait néanmoins à nier toute implication et était présenté au magistrat instructeur puis **écroué à la Maison d'Arrêt de la Santé**.
- **Le 16 décembre 2008**, un individu était extrait de la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis pour des faits de vol. Il avait été reconnu comme étant l'auteur d'agression sexuelle perpétrée sur une jeune femme qu'il avait aspergée de gaz lacrymogène et à qui il avait fait subir des attouchements dans le hall de son immeuble. Les hurlements de la victime, en alertant les voisins, avaient provoqué la fuite de son assaillant, ayant perdu sa casquette sur les lieux, était identifié grâce aux prélèvements effectués sur le couvre-chef. Il admettait ses actes et avouait en avoir commis plusieurs autres entre 2004 et 2006. Il était déféré au Parquet de Paris.
- **Le 28 décembre 2008**, deux hommes étaient arrêtés pour avoir commis un vol avec violences ayant entraîné la mort de leur victime après l'avoir attaché à un tabouret et molesté à coups de pied ainsi que de matraque électrique. L'extraction de l'ADN des traces de sang relevées sur le lieu de l'homicide permettait l'identification d'un des auteurs. Après enquête, le second était également retrouvé. Ils reconnaissaient les faits et étaient présentés au Juge mandant.